

Date de dépôt :

Heure de dépôt :

Demande d'hivernage ⁽¹⁾ au port de **Bélon** **Brigneau** **Merrien**

pour la période du 1^{er} octobre au 31 mars inclus

(période non divisible - article 5 du règlement)

Propriétaire du navire :

Nom - Prénom

Adresse.....

Ville Code Postal

Téléphone Date de naissance

Mail

Personne à contacter en cas d'absence :

Nom - Prénom

Adresse.....

Ville Code Postal

Mail Téléphone

Navire concerné

Nom..... Type de bateau.....

Longueur maximale hors tout (incluant moteur hors- bord relevé, bouts dehors, balcons, plage arrière).....

Largeur..... Tirant d'eau (dérive relevée)

Poids Immatriculation du navire

Assurance du navire

Compagnie : N° de police :

Dégâts assurés :

(1) Les demandes d'hivernage doivent être formulées et déposées avant le 1^{er} octobre au concessionnaire. La période d'hivernage court du 1^{er} octobre de l'année en cours au 31 mars de l'année suivante. Pour toute occupation inférieure à 1 mois, la facturation sera effectuée en application du tarif visiteur, à concurrence du montant de la redevance pour hivernage. Toute occupation égale ou supérieure à 1 mois sera facturée au montant intégral de la redevance d'hivernage en application du tarif en vigueur (50 % de la redevance annuelle d'occupation d'un mouillage public dans la catégorie du navire).

Je soussigné(e), M m'engage à :

1. à respecter les clauses précitées,
2. à me conformer au règlement du port,
3. à honorer le paiement de la facture qui me sera adressée,
4. à libérer l'installation concernée à la fin de la période pour laquelle elle a été mise à disposition,
5. à ne pas changer de bateau sans autorisation du gestionnaire.

Fait à :

Date :

Signature :